

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 3 Juillet 18h30 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

1) Personnel communal

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 3 Juillet 2025 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, 26 juin 2025



Le Maire,



Laurent BRUNET